



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

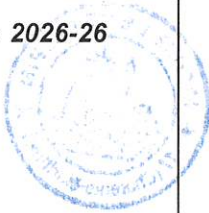
\*\*\*\*\*

Le vingt avril deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre :  
Abstention :  
Quorum : 6

**N° d'ordre :** 2026-26



**Présent :** M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Denis GORRON, Mme Séverine SANCHEZ, M. Éric BOUCLY, Mme Charlene CROUAIL, Mme Estelle GEOFFROY, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine SANCHEZ

Convocation envoyée le 16 mars 2026  
Convocation affichée le 16 mars 2026

Séance ouverte à 18H30

**Télétransmission en préfecture le :** 21/04/2026 sous le  
N° : 017-211703210-20260420-D2026\_26\_DE

**Date de publication sur le site internet :** 21/04/2026

**Objet :** Désignation d'un représentant au comité syndical du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5711-8,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 août 2024 portant modification des statuts du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

**Considérant** que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 5 000 habitants dans un canton de 21204 habitants, elle doit être représentée au Comité Syndical par trois délégués élus et parmi les grands électeurs désignés par les communes du canton.

**Considérant** que la commune doit désigner parmi ses membres un grand électeur de la commune au collège électoral du canton,

**Considérant** qu'à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au bulletin secret,

Monsieur le Maire fait appel à candidature : M. Freddy VINET se propose candidat

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

➤ **DECIDE de DESIGNER** M. Freddy VINET en qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural des collectivités du Département de la Charente-Maritime

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Crépin le 20/04/2026

Le secrétaire de séance,  
M. Séverine SANCHEZ

Le maire,  
Matthieu CADOT



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.